



Résidence autonomie DU Foyer du Léman

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



*Résidence autonomie du Foyer du Léman
5 chemin des afforêts – Aubonne
74140 Douvaine
04.50.94.22.41*

SOMMAIRE

I.	Présentation de la résidence autonomie	p 3
	A - L'association FOYER DU LEMAN	
	B - La résidence autonomie	
	C - Contexte réglementaire	
	D - Evolution des agréments	
II.	Le projet d'établissement (2021- 2026)	p 4
III.	Les résidents	p 6
	A - Profils	
	B - Le taux d'occupation	
	C - Mouvements	
	D - Les personnes handicapées vieillissantes	
	E – Les prestations hôtelières et service aux résidents	
	F - Divers	
IV.	La prévention de la perte d'autonomie	p 10
	A - Forfait autonomie	
	B - Animations	
	C - Les autres activités et prestations 2025	
V.	Démarche qualité	p 13
	A - Projet d'établissement	
	B - Evaluation externe	
	C - Processus de mise en conformité RGDP	
	D - Gestion des risques / Sécurité	
	E - Le respect des droits des usagers	
	F - Quart d'heure qualité	
	G – Les projets personnalisés	
	H - Enquête de satisfaction – résidents : (voir annexe)	
	I - Le Conseil de Vie Sociale (CVS)	
VI.	Les ressources humaines	p 16
	A - Le personnel	
	B - Les formations	
	C - Les stagiaires	
VII.	Sur le plan budgétaire	p 16
VIII.	La communication, les coopérations	p 18
	A - La communication	
	B - Les coopérations	
IX.	Perspectives 2026	p 20

ANNEXES

I. Présentation de la résidence autonomie

A - L'association FOYER DU LEMAN

L'histoire de l'association est longue et riche, marquée par des étapes décisives et une constante évolution.

En 1875, le père Joseph, curé de la paroisse Saint-Joseph de Genève, fonde un orphelinat destiné aux garçons orphelins ou abandonnés du canton de Genève et de la Savoie.

Au fil des années, l'association a connu plusieurs extensions.

Les dons et legs ont enrichi, au fil du temps, le patrimoine foncier et immobilier de l'association. Cependant, la loi Veil de 1978 entraîne la fermeture de l'orphelinat, donnant lieu à un réaménagement des activités de l'association qui se sont alors diversifiées :

Après la création d'un centre d'accueil temporaire de 1979 à 1984 pour réfugiés du Sud-Est asiatique, l'ouverture d'un centre d'accueil pour familles en difficulté, qui s'est converti au fil du temps en CHRS destiné aux mères de famille en 1979, victimes de violence conjugale, le Foyer Logement pour Personnes Agées (26 places) ouvre en 1985.

En 2012 la capacité d'accueil du Foyer Logement arrive à 46 places.

Toutes les activités de l'association ne cessent de s'enrichir : accueil du panier relais , augmentation des capacités d'accueil du CHRS rénovation du Collège Saint François.

En 2022 : ouverture de l'extension-restructuration d'un bâtiment (la Bergerie) permet à la résidence autonomie (ex-foyer logement) d'accueillir un nouveau public, à savoir des personnes handicapées vieillissantes.

En 2025 : création d'un nouveau siège pour l'association, adossé à la Bergerie.

Depuis 1972, l'association FOYER DU LEMAN est gérée par un conseil d'administration de 15 membres présidé par M. René Bourqui.

Les activités de l'association ont donc évolué au cours du siècle écoulé, tout en restant fidèles à l'esprit de ses fondateurs.

B - La résidence autonomie

Nouvelle appellation des foyers logements à la suite de la loi d'adaptation au vieillissement, la résidence autonomie offre aux personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie, un habitat indépendant, chaleureux, sécurisé, où les actions de prévention de la perte d'autonomie sont nombreuses.

47 appartements (dont 3 en hébergement temporaire) sont proposés aux personnes âgées.

Le personnel, présent 24h/24, 7jours/7, permet à la personne âgée d'être sécurisée. L'établissement, non médicalisé, a développé un réel réseau avec le territoire (infirmières, médecins, professionnels para médicaux), permettant un accompagnement au quotidien des résidents.

Les animations, proposées 7 jours/7, permettent de lutter contre l'isolement en encourageant les liens sociaux mais également intègrent une réelle démarche de préservation de l'autonomie des personnes.

A ce jour, la résidence autonomie est agréée pour 57 places d'hébergement permanent dont 13 places pour l'accueil de personnes âgées handicapées vieillissantes et 3 places réservées à l'accueil temporaire.

C - Contexte réglementaire

Le cadre réglementaire repose principalement sur le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment ses articles relatifs aux établissements médico-sociaux (articles L.313-1 et suivants). Les résidences autonomie ont été profondément réformées par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a renforcé les droits des usagers (contrat de séjour, conseil de la vie sociale, projet d'établissement), puis par la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi ASV), qui a modernisé leur statut et instauré le forfait autonomie.

La résidence autonomie du Foyer du Léman s'inscrit dans le cadre du schéma départemental de l'autonomie élaboré par le Conseil départemental de la Haute-Savoie.

D - Evolution des agréments

L'établissement a vu ses agréments modifiés le 17 mars 2010 par la DRASS, portant sa capacité d'accueil à 46 places (43 places d'hébergement permanent, une place d'hébergement temporaire, 2 places d'accueil de jour), en vue de l'ouverture de son extension de 20 places en janvier 2012.

Pour donner suite au peu de succès rencontré par l'accueil de jour, le département de la Haute-Savoie a transformé ces deux places d'accueil de jour en deux places d'hébergement temporaire, portant l'agrément à 46 places, dont 3 places d'hébergement temporaire, à compter du 1^{er} octobre 2015.

Les places d'hébergement temporaire ont été totalement déployées à la fin des travaux de rénovation du bâtiment J (Bâtiment Hortensias) au 1^{er} janvier 2018.

Dans la perspective de la réhabilitation/extension du bâtiment dit de la Bergerie, la résidence autonomie a bénéficié d'une extension, portant son agrément à 60 places, dont 4 places d'hébergement temporaire. L'arrêté n°20-00087 précise que l'établissement est habilité à recevoir des personnes handicapées intellectuelles vieillissantes, autonomes ou en légère perte d'autonomie.

Au regard du faible taux d'occupation les autorisations ont été légèrement modifiées portant l'agrément à 57 places d'hébergement permanent et 3 places d'hébergement temporaire.

La durée de l'autorisation de fonctionnement est de 15 ans soit jusqu'au 2 janvier 2038.

A noter que tous les appartements sont agréés à l'aide sociale départementale.

II. Le projet d'établissement (2021-2026)

Le projet d'établissement comporte une phase architecturale très mobilisatrice, qui marque un virage pour la résidence autonomie par la diversité des publics accueillis et des liens avec le champ du handicap, tout en continuant à s'inscrire dans le droit fil de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, pour tous.

Les actions prévues pour **l'accueil des personnes handicapées vieillissantes** ont été mises en œuvre. Les personnes accueillies ont pu bénéficier de séjours en hébergement temporaire, avec une prise en compte systématique de leurs besoins spécifiques, notamment en matière de communication adaptée, d'espaces de rencontre, de restauration et de maintien des liens familiaux.

Les moyens humains ont été renforcés par la création de postes supplémentaires, accompagnée de formations dédiées et d'une réorganisation des plannings.

Comme l'ensemble des résidents du Foyer du Léman, les personnes accueillies participent aux animations proposées et accèdent ainsi aux prestations de droit commun dans des conditions satisfaisantes.

L'établissement entend renforcer **ses coopérations** en formalisant et en actualisant ses conventions de partenariat, tout en poursuivant sa participation active aux groupes de travail de la filière gérontologique du Chablais, afin de consolider les liens avec les acteurs du territoire.

Le projet social orienté vers l'amélioration continue des conditions de travail et le développement des compétences professionnelles. Il prévoit le renforcement de la qualité de vie au travail, notamment par la consultation des salariés et la mise en œuvre d'actions adaptées, la poursuite des formations collectives et mutualisées favorisant une culture commune et les échanges inter-établissements, ainsi que l'adaptation des plannings au regard de l'activité. L'établissement encourage également la montée en compétences par des formations qualifiantes, en mobilisant l'ensemble des opportunités de financement disponibles compte tenu des contraintes budgétaires.

Concernant la démarche qualité le projet d'établissement prévoit de renforcer la structuration de ses pratiques professionnelles, notamment par une meilleure appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) grâce à des temps de réflexion collective. Il prévoit également d'améliorer l'organisation logistique, tant pour la restauration que pour la blanchisserie, d'engager un processus de mise en conformité au RGPD et de capitaliser sur les enseignements de la crise sanitaire afin de réaffirmer l'importance du respect des procédures en vigueur.

L'écriture du futur projet d'établissement est en cours. L'évaluation interne constitue un outil essentiel pour guider sa rédaction, tout en veillant à rester en cohérence avec le cadre du schéma départemental de l'autonomie et avec l'évolution du profil de nos résidents ainsi que de leurs besoins.

L'année 2025 aura été marquée par :

- Décision de regrouper Le Foyer du Léman dont la résidence autonomie, Aries et Les Bartavelles (CHRS) sous une nouvelle association **AURALYS** au 01.01.2026. Le projet est travaillé en 2025.
- Arrivée du Directeur Général d'AURALYS en juin 2025.
- Les 150 ans du Foyer du Léman
- La démission de notre Président
- L'accueil d'une nouvelle aide-soignante expérimentée.

III. Les résidents

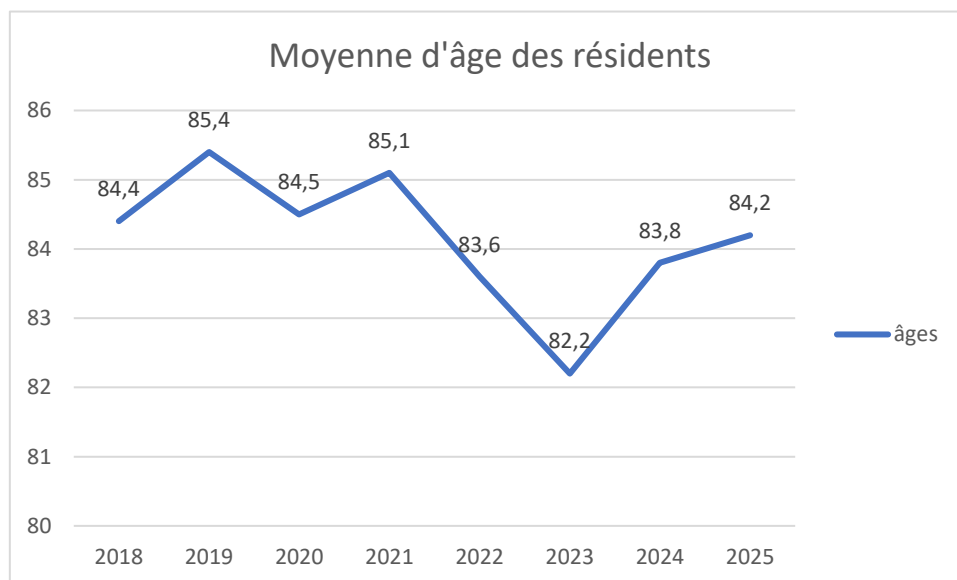
A - Profils

- **La moyenne d'âge** du foyer au 31/12/2025 est de **84,2 ans** avec un âge moyen à l'entrée retrouvé à 80 ans.

L'entrée des personnes handicapées vieillissantes fait baisser la moyenne d'âge depuis 2022.

La moyenne d'âge des personnes handicapées vieillissantes en 2025 est de 67,4 ans .

Evolution de la moyenne d'âge des résidents



➤ Répartition hommes/femmes

Au 31/12/2025 :

- 35,7 % d'hommes
- 64,3 % de femmes

➤ Provenance des résidents

Répartition par lieu d'habitation d'origine	
Commune	19,6%
Département	53,6%
Autres départements	26,8%

La tendance relevée depuis plusieurs années se confirme. Les résidents sont à 73 % issus du territoire (commune, département). Pour les 27 % restants, ils sont en provenance d'un autre département, mais intègrent la structure dans le cadre d'un rapprochement familial. Nous constatons une tendance croissante au rapprochement familial.

Il s'agit pour la résidence autonomie de pouvoir répondre à un réel besoin tant de la personne âgée que de ses proches sur notre territoire.

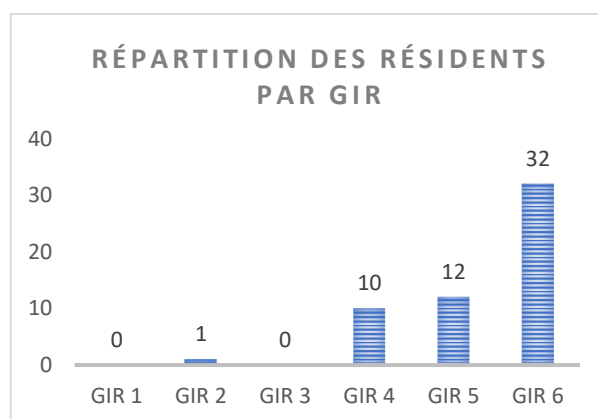
➤ GIR

Le Gir Moyen Pondéré, quant à lui, est en baisse depuis 2022 mais reste en cohérence avec le projet d'établissement nous autorisant à accepter à l'entrée de quelques personnes GIR IV.

Nous sommes très vigilants quant à ce paramètre. Les résidents et familles sont, avant l'entrée au Foyer du Léman, informés de l'impossibilité pour l'établissement d'accompagner la perte d'autonomie de ses résidents.

Une inscription préventive en EHPAD est systématiquement abordée lors de l'entrée au Foyer du Léman. Cette démarche est formalisée dans le contrat de séjour, qui prévoit l'activation de la demande d'admission en EHPAD dès lors que la personne est évaluée en GIR 3.

La baisse du GIR moyen pondéré observée sur la période s'explique principalement par l'entrée de nouveaux résidents autonomes, ainsi que par la sortie de résidents présentant un niveau de dépendance plus élevé. Elle reflète également les effets des actions de prévention et d'accompagnement mises en œuvre.



➤ Le motif d'entrée

Le motif d'entrée des résidents, est superposable à ce qui a été constaté ces dernières années, à savoir que les 2 principaux motifs d'entrée sont bien la solitude ressentie par les personnes à domicile et la recherche de sécurité, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

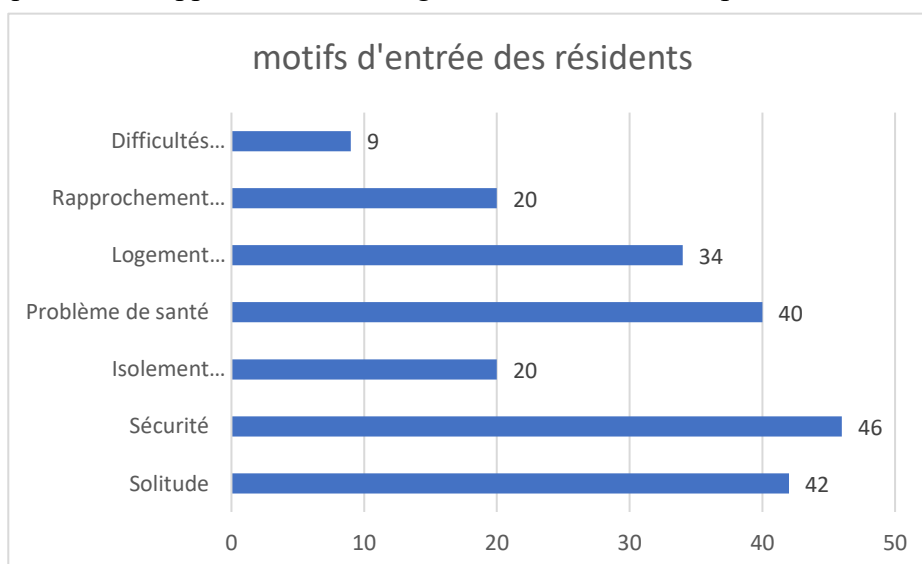
La problématique de santé est également un motif d'entrée significatif. Il s'explique facilement avec le contexte actuel de manque de médecins traitants. Les personnes âgées ne parviennent plus à coordonner leurs soins.

L'isolement des personnes âgées nécessitent l'interventions d'aide à domicile qui sont en nombre insuffisant sur le territoire. Certaines personnes âgées s'orientent donc vers les résidences autonomie pour ces raisons.

Une dizaine de résidents rencontrent des difficultés sociales significatives. Nous les accompagnons dans leurs démarches administratives.

Le public accueilli est plus fragile socialement et/ou plus isolé.

A noter que tous les appartements sont agréés à l'aide sociale départementale.



➤ Protection juridique

9 résidents sont sous protection juridique. Nous travaillons en étroite collaboration avec les mandataires judiciaires.

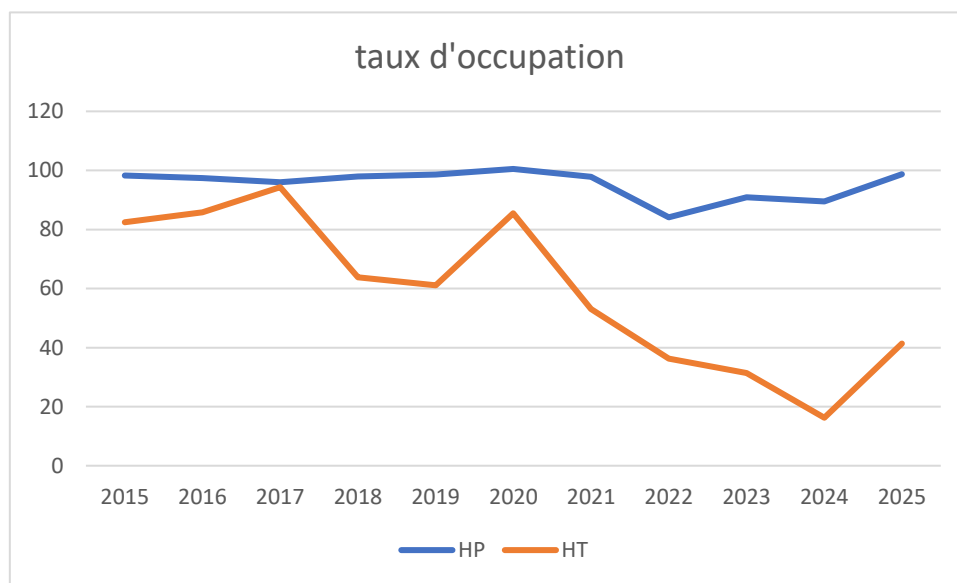
B- Le taux d'occupation

- En 2025 le taux d'occupation en **hébergement permanent** a bien augmenté pour atteindre les **98,7 %**. Ce taux n'a jamais été aussi élevé depuis 2020 malgré l'augmentation de la capacité d'accueil.

Nous recevons beaucoup de demandes. Beaucoup d'entre elles ne sont pas adaptées et relèvent des EHPAD. Néanmoins nous avons pu répondre favorablement à plusieurs demandeurs. Sur les 11 entrées, 2 personnes viennent d'un autre département et rejoignent leurs enfants. Les 9 autres entrants sont des personnes de la commune ou du département.

- Le taux d'occupation de **l'hébergement temporaire** a lui aussi augmenté pour atteindre les **41,3 %**. La période estivale est très demandée. Ce taux ne cessait de baisser depuis 2020.

Au regard du faible taux de 2020 à 2024 et des demandes de plus en plus importantes en hébergement permanent le Conseil Département nous a accordé sur l'année 2025 la transformation d'une place d'hébergement temporaire en hébergement permanent pour atteindre les autorisations de capacités suivantes : 57 places en hébergement permanent et 3 places en hébergement temporaire.



Evolution du taux d'occupation

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Hébergement Permanent	98,3	97,4	96,1	97,9	98,6	100,5	97,9	84,1	90,9	89,5	98,7
Hébergement Temporaire	82,5	85,8	94,3	63,8	61,1	85,5	53,1	36,3	31,4	16,3	41,3

Cette tendance à la hausse apparaît davantage en cohérence avec le vieillissement de la population, en particulier avec l'avancée en âge des générations issues du baby-boom.

C - Mouvements

Nous avons enregistré durant cette année 2025 :

- **8 sorties** (2 entrées en EHPAD, 1 départ dans une autre commune en résidence autonomie pour rapprochement familial, 5 hospitalisations sans retour).
- **11 entrées**

La DMS (durée moyenne de séjour) en 2025 est de 3,8 ans.

D - Les personnes handicapées vieillissantes

À la suite de la visite de conformité du 11 janvier 2022, le bâtiment « La bergerie » a pu ouvrir ses portes et accueillir de nouveaux résidents. Ce bâtiment est destiné à tout public, particulièrement autonome (en raison de l'éloignement du bâtiment central), avec une priorité donnée aux personnes handicapées vieillissantes.

Fin 2025 le bâtiment est complet avec 5 personnes handicapées vieillissantes et 6 personnes âgées très autonomes également.

Après quatre années de fonctionnement, le bilan est globalement très positif. La cohabitation est satisfaisante et, malgré quelques réticences isolées, l'intégration de ce public est réussie, certains résidents ayant développé de réels liens de convivialité.

L'expérience met néanmoins en évidence le besoin d'un accompagnement renforcé en fin d'après-midi. Les personnes handicapées vieillissantes, habituées à un accompagnement soutenu, présentent une augmentation de l'anxiété à partir de 17h, lorsque les activités collectives prennent fin. Un accompagnement ciblé sur ce temps apparaît pertinent.

La résidence conserve la capacité d'accueillir de nouvelles personnes handicapées vieillissantes, sous réserve d'une sélection attentive des profils, avec une déficience légère compatible avec le cadre de la résidence autonomie.

Enfin, une réflexion reste engagée sur l'évolution de l'autonomie de ce public et sur les modalités d'orientation vers l'EHPAD lorsque la situation le nécessite.

Les personnes handicapées vieillissantes ne sont pas toujours classées en GIR 6, même lorsqu'elles conservent une certaine autonomie physique. Elles peuvent avoir besoin d'aide dans la vie quotidienne, notamment pour préparer les repas, s'organiser, se repérer dans le temps et l'espace, ou sécuriser certains gestes. Ces besoins justifient un accompagnement adapté, tenant compte du vieillissement et de la situation globale de la personne.

Ces personnes relèvent toutes d'une protection juridique. L'établissement collabore étroitement avec les mandataires et viennent en soutien dans les démarches (par exemple : préparation de vacances en séjour adapté).

E – Les prestations hôtelières et service aux résidents

La restauration est assurée par un prestataire extérieur : la cuisine centrale des hôpitaux du Léman. Les repas sont élaborés dans le respect des recommandations nutritionnelles et adaptés aux besoins spécifiques des personnes âgées (textures modifiées parfois).

Une attention particulière est portée à la qualité des repas, à la variété des menus et au respect des goûts des résidents.

Un suivi régulier est réalisé entre la résidence et le prestataire afin d'assurer la qualité de la prestation et de prendre en compte les retours des résidents (suite au CVS, enquêtes de satisfactions ou retour lors des réunions générales d'information).

En 2025, nous avons commandés 16 293 repas.

L'établissement propose également au résident l'entretien de son linge. En 2025 l'établissement a entretenu 2439 kg de linge.

F - Divers

Les animaux de compagnies sont admis au Foyer du Léman et 5 résidents vivent avec chiens et chats. Un autre chat, celui de la résidence fait le bonheur, de certains résidents. L'animal de compagnie joue un rôle primordial dans le maintien de l'autonomie de ces résidents.

IV. La prévention de la perte d'autonomie

Les résidences autonomie accueillent des personnes encore autonomes mais fragiles. La prévention de l'autonomie constitue un enjeu majeur pour la population accueillie.

A- Forfait autonomie

Pour mieux valoriser sa **mission de prévention de la perte d'autonomie**, la résidence autonomie bénéficie d'un financement spécifique pour les actions individuelles ou collectives de prévention à destination des résidents, et de personnes extérieures (forfait autonomie).

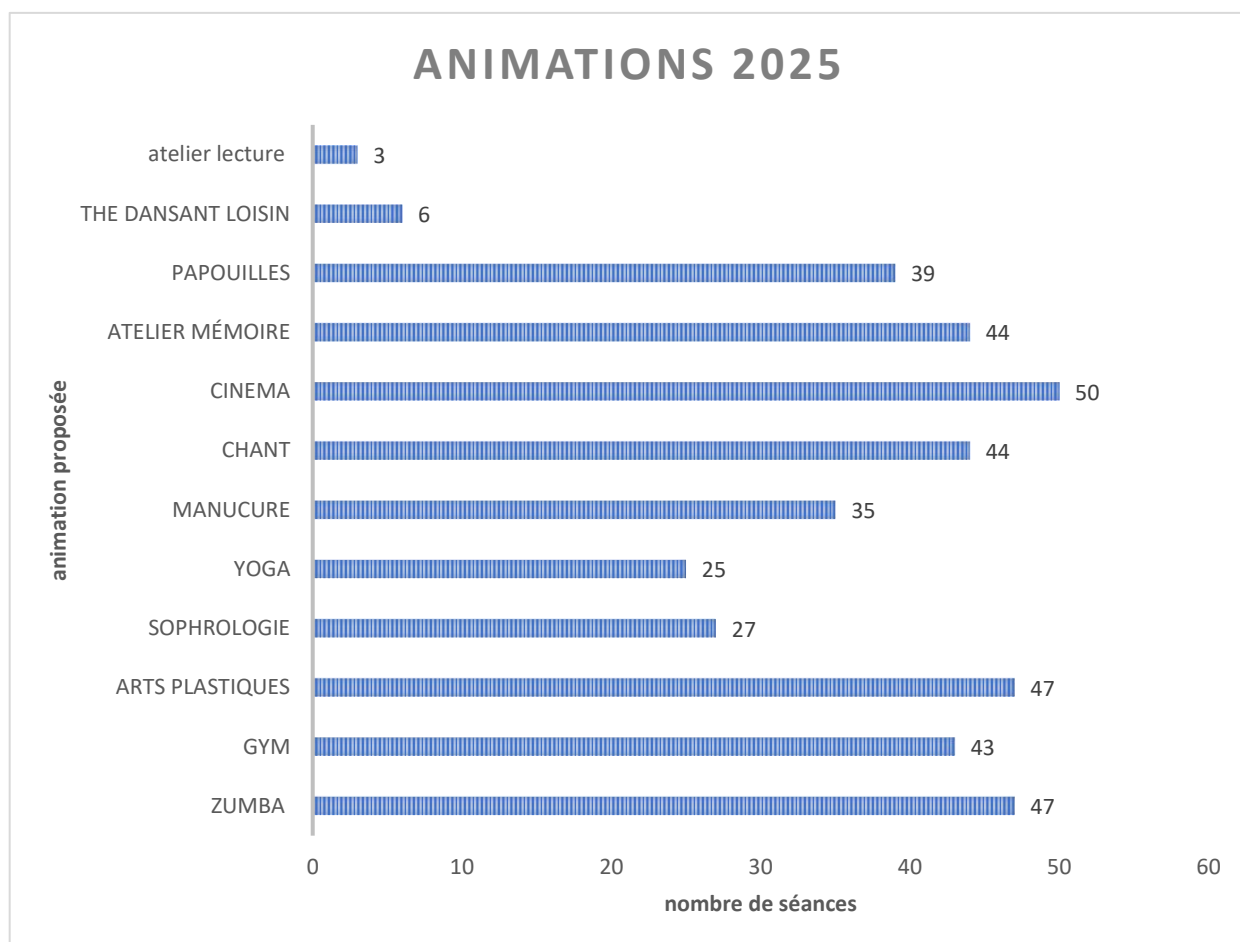
Le Conseil Départemental de la Haute Savoie dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a accordé pour l'année 2025 un montant de 19 409 euros.

B- Animations

La résidence autonomie propose plusieurs animations. Au moins une activité est proposée chaque jour y compris les week-end et jours fériés.

Nouveautés 2025 :

- Café tricot mis en place à la suite de la préparation des 150 ans du Foyer du Léman et sur l'initiative des résidentes (10 cafés tricot en 2025)
- Les résidents manifestant un goût prononcé pour la fête et la musique, nous avons mis en place un thé dansant au sein de la résidence autonomie, favorisant convivialité et bien-être : 7 thés dansants au foyer en 2025. Soit 13 thés dansants avec la sortie de Loisin.
- Un atelier de prévention des chutes a été initié et nous souhaitons le pérenniser au regard des difficultés rencontrées par les personnes âgées et du besoin identifié en matière de prévention des chutes 2 ateliers en 2025.



En 2025, la célébration des **150 ans du Foyer du Léman**, organisée le 13 septembre 2025, peut être considérée comme un moment festif et convivial pour nos résidents.

Au-delà de la journée festive en elle-même, marquée par un repas, de la musique, une forte affluence et les chants de la chorale de la résidence autonomie, les résidents ont été pleinement impliqués dans la préparation de cet événement. Ils ont participé aux répétitions et au choix des chants, à la réalisation d'une fresque tricotée par les résidentes, et leurs familles se sont impliquées.

Cette préparation a été particulièrement stimulante et a favorisé de nombreux échanges autour de ce moment joyeux et fédérateur.

C- Les autres activités et prestations 2025

➤ La prévention des chutes

La chute constitue l'un des principaux risques chez la personne âgée. L'activité physique régulière est reconnue comme un levier majeur de prévention.

Au-delà des actions de prévention des professionnels de la résidence autonomie et des cabinets paramédicaux (essentiellement les kinésithérapeutes et les cabinets infirmiers), nous proposons

des ateliers d'équilibre, de renforcement musculaire ou de gymnastique douce afin de maintenir la mobilité, la coordination et la confiance en soi.

Ces activités se déroulent avec les enseignants APA lors des cours de zumba ou de gymnastique adaptée.

➤ Activités

Au cours de l'exercice, la résidence autonomie a proposé un programme d'animations varié visant à favoriser le lien social, prévenir l'isolement et soutenir le maintien de l'autonomie des résidents.

Sorties et partenariats extérieurs : Cinq sorties au restaurant ont été organisées, ainsi que plusieurs promenades. Les résidents ont également bénéficié d'invitations du CCAS (repas de Noël, galette des rois, séance de cinéma).

Animations au sein de la résidence : Trois concerts ont été proposés au cours de l'année. Des temps conviviaux ont également rythmé la vie de l'établissement : lotos, tombola, fêtes d'anniversaire, ateliers créatifs, tournois de pétanque et goûters.

Actions intergénérationnelles : Des rencontres ont été mises en place avec l'Ensemble scolaire Saint François (classes primaires et collège). Une représentation musicale assurée par des élèves d'une école de musique a également remporté un vif succès.

En fin d'année, un temps festif a réuni les mamans et les enfants du CHRS du Foyer du Léman et les résidents, favorisant les échanges entre générations.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une démarche de stimulation, de participation active et de valorisation des résidents au sein de la vie collective.

Cette année, les résidents de l'un des bâtiments ont pris l'initiative d'organiser **la fête des voisins** au sein de leur immeuble. Plus autonomes que les autres résidents, ils ont pu porter ce projet collectivement. Cet événement convivial favorisant le lien social a rencontré un franc succès et devrait être reconduit cette année. La résidence autonomie encourage ce type d'initiative en mettant du matériel à disposition et en accompagnant les résidents dans l'installation et l'organisation.

➤ Aménagements / équipements

La terrasse extérieure permet aux résidents de profiter de l'environnement proche de la résidence pour les goûters, les jeux, des moments conviviaux entre eux ou en famille.

La résidence dispose également d'un potager entretenu par l'un des résidents, d'un terrain de pétanque pour les fins d'après-midi d'été, et d'une chotte pour se protéger du soleil tout en profitant des extérieurs.

Afin de répondre au souhait de certaines résidentes de cultiver des fleurs, des jardinières surélevées et adaptées au jardinage ont été installées.

La résidence est dotée d'un minibus permettant de conduire les résidents en course chaque semaine ou d'assurer les trajets des diverses sorties.

L'année dernière, une salle de sport entièrement équipée a été aménagée au sein de la résidence. Cet espace permet aux résidents de pratiquer une activité physique en autonomie (vélo d'appartement, petits haltères, etc.) ou dans le cadre de leurs séances de kinésithérapie. Cette initiative contribue au maintien des capacités physiques et à la prévention de la perte d'autonomie. Les professionnels de la résidence proposent également des séances de renforcement musculaire. Cette année les résidents l'utilisent de plus en plus.

V. Démarche qualité

A- Projet d'établissement

Ce projet a été rédigé pour la période 2021 à 2026. Il est le fil conducteur de nos actions.

En 2025, conformément aux attendus du projet d'établissement nous avons :

- Poursuivi notre participation au sein de la filière gériatrique du Chablais
- Poursuivi le processus de mise en conformité RGPD
- Réaffirmé l'importance du respect des procédures d'hygiène mises en place à la suite de l'épidémie du COVID.

B- Evaluation externe

À la suite de l'évaluation externe réalisée fin 2021, l'association du Foyer du Léman a reçu l'arrêté portant renouvellement de l'autorisation pour le fonctionnement de la résidence autonomie. L'autorisation accordée a été renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 2 janvier 2023. (56 places en hébergement permanent dont 13 places pour l'accueil de personnes handicapées vieillissantes et 4 places en hébergement temporaire dont 1 place pour personne handicapée vieillissante). Cette autorisation a été modifiée pour 57 places en hébergement permanent et 3 places en hébergement temporaire)

La prochaine évaluation externe aura lieu les 15 et 16 septembre 2026. En 2025 la préparation de cette visite a débuté par l'élaboration de l'évaluation interne. Le logiciel AGEVAL a été utilisé pour la mise en œuvre de l'évaluation. L'ensemble des professionnels participe à ces travaux.

C- Processus de mise en conformité RGPD

Le Foyer du Léman a contractualisé avec un prestataire qui accompagne l'association pour la mise en conformité du RGPD.

À la suite de l'audit de 2024 les actions de mise en conformité ont été débutées :

- Un DPO externe a été désigné
- Le registre des traitements a été débuté
- Les documents à mettre à jour ont été identifiés
- Nous disposons désormais d'un Kit RGPD avec entre autres les procédures en lien avec le contrôle de la CNIL, la gestion de violation des données, la gestion des demandes de droits.

D- Gestion des risques / Sécurité

Dans le cadre de la démarche de gestion des risques et de sécurité, la résidence autonomie veille chaque année à l'actualisation de ses outils et procédures de prévention.

Ainsi, le **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** a fait l'objet d'une mise à jour afin d'identifier les risques professionnels et de définir les actions de prévention adaptées.

Sur le plan de la **sécurité sanitaire**, une campagne de prévention vaccinale contre la grippe et la COVID-19 a été relayée auprès des résidents et des professionnels, accompagnée de rappels concernant les gestes barrières et les protocoles d'hygiène.

Par ailleurs, des actions de prévention liées au risque de canicule ont été mises en œuvre conformément aux recommandations en vigueur.

Les **protocoles** destinés aux personnels assurant des **astreintes** ont également été réactualisés afin de garantir une prise en charge adaptée en cas de situation d'urgence.

En 2025, la résidence a par ailleurs été confrontée à un **incident de cybersécurité** ayant entraîné un piratage informatique. Les mesures nécessaires ont été immédiatement mises en place avec l'appui du prestataire informatique afin de sécuriser les systèmes, renforcer les protocoles de protection et limiter les impacts sur le fonctionnement de l'établissement.

E- Le respect des droits des usagers

La résidence autonomie veille au respect des droits et libertés des résidents conformément aux principes de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. À leur arrivée, les résidents se voient remettre les documents réglementaires : livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

La participation des résidents à la vie de l'établissement est encouragée. Ainsi, une information sur le conseil de vie sociale leur est remise à l'entrée. L'équipe reste également attentive aux remarques et suggestions formulées au quotidien afin d'améliorer en continu la qualité de l'accompagnement et le bien-être des résidents.

Les résidents ont la possibilité d'être accompagné lors de toute élection. Les équipes restent à disposition pour que les personnes soient actrices de leur vie citoyenne.

Le personnel accompagne tout résident qui le souhaite dans ses démarches administratives. Par ailleurs, elle veille à ce que les documents élaborés par la structure soient compréhensibles par tous ; édition pour les résidents mal voyants en gros caractères, rédaction des documents en FALC (Facile à Lire et à Comprendre).

F- Quart d'heure qualité

Afin de renforcer la démarche d'amélioration continue de la qualité, des « **quarts d'heure qualité** » ont été mis en place au sein de l'établissement. Il s'agit de courtes réunions organisées avec les professionnels autour d'un thème ciblé, tel que l'accompagnement des résidents, la sécurité, ou les bonnes pratiques professionnelles.

Ces temps d'échange permettent de sensibiliser les équipes, de partager des informations et d'harmoniser les pratiques. Ils contribuent à favoriser la communication entre les professionnels et à renforcer la culture qualité au sein de la structure.

G- Les projets personnalisés

Les projets personnalisés sont réalisés tous les deux ans. En 2025 les projets personnalisés des résidents des pavillons Hortensia et Esther ont été réalisés. La quasi-totalité des projets 2024 ont pu être réactualisés ou le seront en 2026.

H- Enquête de satisfaction – résidents : (voir annexe)

En novembre 2025, un questionnaire portant sur la restauration a été élaboré par l'une de nos stagiaires en terminale SAPAT.

Ce projet a été travaillé en équipe afin d'identifier la thématique du questionnaire à proposer. Nous avons choisi de nous concentrer sur la thématique ayant obtenu les taux de satisfaction les moins satisfaisants lors de la dernière enquête.

L'objectif de cette démarche est d'analyser les résultats obtenus et de mettre en place, en collaboration avec notre prestataire de restauration, des actions d'amélioration adaptées aux attentes et aux besoins des résidents.

I- Le Conseil de Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année. Cette instance consultative permet aux résidents de participer activement aux décisions relatives à la vie de la résidence. Il est force de proposition dans la vie de l'établissement.

Le Conseil de Vie Sociale du Foyer du Léman peut compter sur de nombreux représentants (familles et résidents, membre du Conseil d'administration, mandataire, salarié).

Les échanges ont porté notamment sur l'organisation des animations, l'amélioration du cadre de vie et les projets à venir, la prévention en santé. Les participants sont investis et nous pouvons souligner une réelle dynamique participative.

En 2025 nous avons pu présenter un bilan des actions de cette instance.

VI. Les ressources humaines

A- Le personnel

L'équipe de la résidence autonomie se compose de **13 salariés** répartis entre l'accompagnement (Auxiliaires de vie sociale), les soins (Médecin coordonnateur et aide-soignante), l'animation (Auxiliaire de vie), la restauration (agent de services intérieurs), l'entretien des locaux (agent de services intérieurs), et l'administration (secrétaire et direction). Elle assure un suivi et un accompagnement quotidien personnalisé des résidents. Des réunions régulières et des temps d'échange renforcent la cohésion d'équipe et permettent une bonne coordination des interventions. Le personnel est également impliqué dans l'organisation des animations favorisant ainsi le bien-être des résidents.

Cette organisation et cette implication permettent de garantir un cadre de vie sécurisé, stimulant et de qualité pour tous les résidents. Au cours de l'année, une nouvelle aide-soignante a intégré l'équipe.

L'agent de maintenance, la comptable ainsi que les veilleurs de nuit sont mutualisés avec une autre structure de la même association, jouxtant la résidence autonomie

L'Association gestionnaire Foyer du Léman a fait le choix de financer les professionnels ne percevant pas le Ségur pour la part Conseil Départemental. L'établissement a dû compenser pour cette année 2025 le non-paiement de la prime Laforcade par l'ARS.

B- Les formations

Les formations 2025 ont porté sur :

- Accompagner la personne âgée ayant des troubles du comportement : 6 et 7 novembre 2025
- La Grille AGGIR : avril 2025
- Les formations incendie (équipier de première intervention -EPI) et santé secouriste au travail (SST) : septembre 2025. Nous avons fait le choix de former l'ensemble des professionnels en SST.

C- Les stagiaires

L'établissement a pu accueillir **16 stagiaires en 2025** (12 stagiaires en 2023 et 15 en 2024) provenant des établissements scolaires alentours. Nous accordons une importance particulière à la transmission des savoirs et des valeurs professionnelles. Il est essentiel, pour les équipes de la résidence, de renforcer l'attractivité de nos métiers auprès des jeunes, afin de garantir à l'avenir un accompagnement de qualité pour nos aînés.

VII. Sur le plan budgétaire

Le budget de la résidence autonomie est construit de manière à garantir l'équilibre financier de la structure tout en maintenant une qualité de service adaptée aux besoins des résidents.

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'évolution du taux d'occupation, l'évolution du taux d'intérêt des emprunts et l'augmentation des charges énergétiques.

Nous sommes restés attentifs à la maîtrise des dépenses tout en assurant la continuité et la qualité de l'accompagnement.

- **Les produits** de la résidence proviennent principalement des loyers, vente de repas et frais de blanchisserie versés par les résidents. Elles constituent la ressource principale de fonctionnement.

Ils sont complétés par le forfait soin versé par l'ARS et le forfait autonomie versé par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, permettant de financer les actions de prévention et d'animation destinées aux résidents.

Les produits s'élèvent pour cette année 2025 à 1 022 187,25 € en augmentation de 103 356.7 € par rapport à l'année 2024.

Cette évolution s'explique par :

- L'augmentation du taux d'occupation : en montant de 106 888 € par rapport à 2024.

Le taux d'occupation de la résidence constitue un indicateur important de l'équilibre financier de la structure. Sur l'année 2025, le taux d'occupation en hébergement permanent atteint 98,7%. Il s'établit à 41,3 % pour l'hébergement permanent. Cela traduit une bonne attractivité de la résidence autonomie.

- Evolution du taux d'intérêt des emprunts : baisse du taux du livret A (1,7 % depuis août 2025). Notre établissement, afin de conserver sa vocation sociale et pouvoir proposer à ses résidents de bénéficier de l'APL a souscrit au cours de ces différentes années 3 prêts PLS, chacun correspondant à la création ou restructuration d'un bâtiment. Nous constatons une baisse des intérêts d'emprunts de 14 945 € (-18,26%) par rapport à 2024.

A noter une légère diminution du forfait autonomie (-1231 €) et une stabilité du forfait soin.

- **Les charges s'élèvent pour cette année 2025 à 1 026 607,08 €** en augmentation de 21 802,90 € par rapport à l'année 2024.

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées des charges de personnel, qui représentent la part la plus importante du budget. Les autres dépenses concernent le fonctionnement courant d'une résidence : entretien des locaux, charges énergétiques, la maintenance des équipements et organisation des actions d'animation et de prévention.

Les charges liées à l'énergie ont augmenté. Au-delà de l'évolution des prix, cette hausse s'explique par le versement du bouclier tarifaire perçu en 2024 ainsi que par le rattrapage lié à un versement différé. (gaz et électricité : + 20 982 € entre 2024 et 2025)

Les revalorisations salariales issues des mesures nationales du Ségur ont également eu un impact sur les charges de personnel de la résidence. La question de leur compensation financière demeure un enjeu pour l'équilibre budgétaire des résidences autonomie. Les postes d'AVS, d'aide-soignante et du médecin coordonnateur ne sont pas été financés par l'Agence Régionale de Santé. Concernant les postes relevant du Conseil Départemental qui ne finance pas le Ségur pour les résidences autonomie, face au risque prud'hommal majeur, le Conseil d'Administration du Foyer du Léman a dû financer le Ségur pour les postes d'ASI, et de Secrétaire.

Il est également à noter, qu'en 2025 il n'y a plus de doublon de charge du poste de Direction.

- **Résultat de l'année 2025 :**

L'exercice 2025 se clôture par un **résultat déficitaire de 4 419,83 €**.

Le déficit a été réduit de 94,86 % soit de 81 553,77 € par rapport à 2024.

VIII. La communication, les coopérations

A- La communication

- La communication est soutenue envers les familles et les partenaires,
 - Par l'alimentation de la page Facebook de la structure, qui permet aux familles de voir des photos de leur parent résident. Les personnes âgées ont donné leur accord pour le droit à l'image.
 - Par l'intermédiaire du site internet : <https://foyerduleman.org/>
 - Des mails sont régulièrement envoyés aux familles: mails individuels mais également groupés.
- La communication envers les résidents (au-delà du quotidien)
 - Affichages dans chacun des 4 bâtiments : planning, menus, informations utiles, affichage réglementaire

- Le FALC (FAcile à Lire est à Comprendre) est très régulièrement utilisé dans les parties communes mais également dans les appartements des résidents.
 - Réunions d'information
 - Notes aux résidents
- Via Trajectoire : les demandes d'admission nous parviennent essentiellement par ce biais.
 - Un article est rédigé par la résidence autonomie ou l'association pour chaque bulletin municipal de la commune de Douvaine.

A- Les coopérations

- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Douvaine

Nous entretenons une collaboration étroite avec le CCAS de Douvaine et ses membres, dont l'un siège également au Conseil de la Vie Sociale. Le CCAS invite régulièrement les résidents à participer à diverses manifestations organisées à destination des personnes âgées de la commune. En moyenne, 35 résidents prennent part à ces temps conviviaux.

- L'école et le collège Saint-François

Des actions intergénérationnelles sont mises en place avec l'établissement scolaire. Depuis 2024, l'une de nos résidentes se rend deux fois par semaine au collège afin d'animer des ateliers créatifs (couture, crochet et activités manuelles), favorisant ainsi les échanges entre générations.

- La Maison des Arts et des Loisirs (MAL) et le collège du Bas-Chablais

Des rencontres intergénérationnelles sont organisées dans le cadre d'un projet théâtral réunissant les résidents et les élèves.

- Le Panier Relais (épicerie sociale)

Des liens sont entretenus avec l'épicerie sociale locale. Certains de nos résidents bénéficient de leur aide. Le panier relais a son local sur le site de la résidence autonomie, ce qui facilite les liens avec les résidents.

- La bibliothèque de Douvaine

La bibliothèque constitue également un partenaire local avec lequel des échanges et des actions culturelles sont régulières : prêt de livres, atelier lecture.

- Thonon Agglo :

- Le CIAS : Les partenariats et les échanges avec le CIAS Thonon Agglo sont nombreux, notamment avec le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD), qui intervient quotidiennement au sein de la résidence afin de soutenir les résidents dans les actes de la vie quotidienne.
- Autre service, en 2025, le service prévention et gestion des déchets : Depuis 2018, la loi Egalim prévoit différentes mesures visant à améliorer la qualité alimentaire et à

lutter contre le gaspillage au sein des restaurants collectifs. Depuis le 1er janvier 2024, ces mesures concernent également la gestion des biodéchets au sein des établissements. Dans ce cadre, une borne de collecte des biodéchets a été installée à l'été 2025 pour la résidence autonomie. Les professionnels comme les résidents se sont rapidement approprié ce dispositif, contribuant ainsi à une meilleure gestion des déchets alimentaires et à une démarche plus respectueuse de l'environnement.

➤ L'APEI – dispositif d'appui PHV (Personne Handicapée Vieillissante) :

La résidence collabore étroitement avec l'APEI, par l'intermédiaire du dispositif d'appui dédié aux personnes handicapées vieillissantes. Ce partenariat vise à faciliter l'intégration et l'accompagnement adapté des personnes concernées au sein de l'établissement.

➤ Les cabinets paramédicaux :

Plusieurs professionnels de santé libéraux interviennent régulièrement au sein de la résidence. Les infirmiers libéraux assurent une présence quotidienne (cabinet IDE de Bons-en-Chablais, deux cabinets de Douvaine, ainsi que les cabinets de Sciez et de Ballaison).

Le cabinet de kinésithérapeutes de Douvaine intervient également quotidiennement.

Une pédicure propose des consultations une fois par mois auprès des résidents.

L'orthophoniste intervient selon les besoins des résidents (moins fréquemment).

Depuis 2025 nous collaborons avec une infirmière ASALEE afin d'identifier au mieux les besoins des résidents et déterminer les interventions nécessaires.

➤ Le SSIAD

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) intervient auprès de certains résidents en perte d'autonomie ou de manière temporaire à la suite d'une hospitalisation, dans le cadre d'une convention avec l'établissement, renouvelé le 25/01/2025.

➤ Les services de proximité

Une coiffeuse intervient chaque semaine au sein de la résidence afin de proposer des prestations aux résidents.

➤ Les partenaires institutionnels

La résidence entretient également des liens avec différents partenaires du territoire : les EHPAD de Veigy et de Bons-en-Chablais, les travailleurs sociaux (services hospitaliers, services de soins de suite et de réadaptation, les pôles médicaux sociaux et le service autonomie du conseil départemental), la filière gérontologique du Chablais ainsi que les mandataires judiciaires.

➤ Soutien associatif et fondation

En 2025, la réception de dons significatifs venant soutenir les actions de la résidence :

- 1 500 € versés par l'association des Tracteurs Chablaisiens ;
- 7 500 € attribués par la Oak Foundation de Genève.

Ces contributions permettent de soutenir les projets et les actions menés au bénéfice des résidents.

IX. Perspectives 2026

Les objectifs 2025 ont été quasiment tous atteints :

- Nous avons travaillé notre évaluation interne
- Une convention a été signée avec un prestataire extérieur pour l'évaluation externe
- La mise en conformité RGPD est en cours et bien avancée. Nous disposons d'un DPO externe.
- Une aide-soignante a été recrutée
- Les professionnels utilisent le logiciel foyer soft comme dossier unique de la personne accompagnée
- Le rapport d'activité concernant les personnes âgées vieillissantes a été étayé.
- Nous avons renforcé les statistiques sur l'animation.
- La convention avec le SSIAD a été mise à jour

Objectif non atteint : Mettre en place des statistiques sur les durées de séjour, notamment en hébergement temporaire . Cet objectif n'est plus d'actualité, le taux d'occupation étant un indicateur plus pertinent.

Objectifs 2026 :

- Mener à bien l'évaluation externe.
- Accompagner les équipes dans l'appropriation des nouveaux fonctionnements et pratiques liés à l'intégration de l'établissement au sein de l'association AURALYS.
- Finaliser la conformité RGPD
- Travailler le signalement des événements indésirables
- Renforcer la qualité de l'élaboration et du suivi des projets personnalisés des résidents
- Renforcer le travail sur la prévention des chutes
- Développer les actions en lien avec la bientraitance
- Elargir l'accès aux personnes âgées isolées de Douvaine aux activités de la résidence autonomie
- Aménagement extérieur de la résidence autonomie à mettre en valeur.

ANNEXES :

Annexe 1 : questionnaire sur la restauration

Annexe 2 : exemple de planning d'animation



RÉSIDENCE AUTONOMIE POUR PERSONNES ÂGÉES

5, chemin des Afforêts – 74140 DOUVAINÉ

Tel 04.50.94.22.41
Email : secretariat@foyerduleman.org
Site Web : www.foyerduleman.org